

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONI – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – M MOLIERES - Mme ALCOUFFE – M FABRE – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etait absent avec pouvoir : M MAUREL (avec pouvoir à Mme JACONO) – Mme MARTY (avec pouvoir à Mme SANS).

Etait absent : M DARASSE

Date de la convocation : 22 mars 2016

Secrétaire de séance : Mme SANS Coralie

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- Compte administratif 2015
- Affectation de résultat
- Débat d'orientation budgétaire
- Participation citoyenne
- Vente du terrain PACT 81
- Location terrain St Charles
- Compteur Linky
- Référent Trifyl
- Bilan communiqué par la Gendarmerie
- Questions et informations diverses

**DCM 2016-009**

**COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame VIDAL Nicole, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		152 105.42		15 274.47		167 379.89
Op. de l'exercice	555 019.77	659 187.45	542 605.73	482 811.64	1 097 625.50	1 141 999.09
Totaux	555 019.77	811 292.87	542 605.73	498 086.11	1 097 625.50	1 309 378.98
Résultat de clôture		256 273.10	44 519.62			211 753.48
Restes à réaliser					65 130.86	
Besoin/excédent de financement total						146 622.62

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 109 650.48 au compte 1068 (recette d'investissement) et 146 622.62 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

**DCM 2016-010**

**COMPTE ADMINISTRATIF – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame VIDAL Nicole, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		12 340.93	45 003.01		45 003.01	12 340.93
Op. de l'exercice	39 380.80	41 987.73	31 970.46	72 806.00	71 351.26	114 793.73
Totaux	39 380.80	54 328.66	76 973.47	72 806.00	116 354.27	127 134.66
Résultat de clôture		14 947.86	4 167.47			10 780.39
Restes à réaliser					9 273.86	
Besoin/excédent de financement total						1 506.53

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 13 441.33 au compte 1068 (recette d'investissement) et 1 506.53 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

## **DCM 2016-011**

### **VENTE PARCELLE D 1222**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Damiatte avait fait en 2014 l'acquisition de la parcelle cadastrée section D numéro 1222 auprès du PACT 81.

Le projet d'aménagement de ce terrain a été soumis aux riverains selon quatre propositions définies par le Conseil Municipal. Le choix s'est porté sur la vente d'une partie du terrain pour environ 900 m<sup>2</sup>, l'aménagement d'un chemin piétonnier pour relier la route de Graulhet et le lotissement « le Clos de Boulibou », et d'un espace vert public en fond de parcelle.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et de fixer le prix de vente du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la vente d'une partie de la parcelle D 1222 pour 900 m<sup>2</sup> environ.

- DECIDE l'aménagement d'un chemin piétonnier et d'un espace vert public sur la partie restant propriété de la commune.
- CONSIDERANT le prix d'acquisition de la parcelle et les frais de démolition du bâtiment qu'elle supportait,
- FIXE à 50 € le m<sup>2</sup> le prix de vente de la parcelle.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision et notamment l'acte notarié requis.

**DCM 2016-012**  
**LOCATION PARCELLE D 1758**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M et Mme MARTIN ont vendu le camping « le Plan d'Eau St Charles ». Le nouveau propriétaire sollicite l'acquisition ou la location de la parcelle proche du camping et appartenant à la commune de Damiatte pour y faire paître son cheval.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT que la personne qui entretient actuellement la parcelle et récupère le fourrage n'est plus intéressée,
- DECIDE de consentir une location sous forme de commodat de la parcelle D 1758 au nouveau propriétaire du camping.
- FIXE à 240 € par an le montant de la location.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

**COMPTE RENDU**

**BUDGET 2016**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents projets qu'elle souhaiterait inscrire au budget 2016 : les travaux d'aménagement de la salle des fêtes, des travaux de voirie sur des voies qui ne sont pas intercommunales, la réfection d'une partie de l'éclairage public, l'installation d'une nouvelle porte plus sécurisée à la salle Pontier du côté de la cour de l'école, l'achat de tablettes numériques pour l'école, l'installation d'un interphone avec caméra pour sécuriser l'accès à l'école, l'acquisition d'un panneau

d'affichage, l'achat de bornes pour la propreté des chiens, de bancs publics et de bacs à fleurs.

Monsieur DOMINGUEZ signale qu'il faudrait prévoir de remplacer une porte aux vestiaires du Rec et de réparer une douche. Il confirme que les membres de l'association AVLF vont nettoyer et repeindre les vestiaires.

Monsieur MOLIERES demande s'il est prévu de nettoyer les tags inscrits sur les murs de la salle du Rec. Madame le Maire n'a pas demandé aux employés communaux de nettoyer ce mur ; par contre, ils ont réalisé une grille en fer pour protéger l'entrée de la salle.

Monsieur BLANC demande s'il est prévu de mettre du 0.20 après le chemin piétonnier existant, en direction du lac St Charles. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait chiffrer cette opération par la Communauté de Communes et l'entreprise ROSSONI.

Madame le Maire convoque la commission des finances le 11 avril 2016 pour finaliser la préparation du budget 2016.

#### **ENTRETIEN DU LEZERT ET DU FOSSE DE BEAUZELLE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a interpellé Monsieur le Préfet et l'ONEMA sur l'entretien du fossé de Beauzelle et du Lézer. En réponse, le Syndicat de Rivière, avec l'autorisation de M MAURIES, propriétaire riverain, va réaliser des travaux d'entretien sur le Lézer. Le fossé du Païssu à Beauzelle sera nettoyé avec l'autorisation et conformément aux préconisations de l'ONEMA.

#### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal un courrier de Monsieur le Préfet qui incite les communes à mettre en place le concept de participation citoyenne. Ce dispositif consiste à mettre en œuvre des actions entre voisins pour se garantir mutuellement contre la délinquance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas instaurer de participation citoyenne sur la commune de Damiatte.

Madame le Maire communique au Conseil Municipal un bilan statistique dressé par la communauté de brigade de gendarmerie. Elle précise que, même si le nombre de délits augmente, notre secteur est plutôt calme. En 2015, on recense une quinzaine d'atteintes aux biens, 4 escroqueries et 4 atteintes volontaires à l'intégrité physique.

#### **COMPTEUR LINKY**

Madame le Maire demande à l'assemblée si chacun a pu prendre connaissance de tous les documents qu'elle leur a transmis concernant le compteur Linky. Elle précise que l'installation de ce nouveau compteur intelligent est prévue pour 2020 à Damiatte, comprend les inquiétudes que soulève ce compteur mais manque de technicité pour juger

des avantages ou inconvénients de ce dispositif. Elle propose au Conseil Municipal de ne pas interdire l'installation des compteurs Linky sur la commune de Damiatte, estimant que des foyers peuvent y être favorables et d'autres totalement opposés. L'initiative doit être individuelle.

Monsieur DOMINGUEZ signale qu'il connaît des personnes intéressées. Madame ALLETRU s'interroge sur la légalité d'un refus par un particulier, quant à Monsieur MOLIERES, il estime que ce changement de compteur est à l'initiative de l'Etat, qu'il a fait l'objet d'une loi et que le monopole d'ERDF rend inévitable le remplacement des compteurs. Monsieur TACCONE relaye l'information communiquée par l'Association des Maires de France : les Maires, faute d'information, sont en difficulté pour répondre aux interrogations des habitants. Le Président de l'Association des Maires a demandé que l'Etat communique de façon plus volontariste sur le dossier Linky.

### **REFERENT TRIFYL**

La loi de transition énergétique ayant confirmé l'obligation de repenser le mode de gestion des déchets, le syndicat Trifyl réfléchit à réorganiser son mode de fonctionnement afin de maîtriser la pression fiscale. Aussi Trifyl souhaite mobiliser les élus pour être référent et participer à cette réflexion sur l'évolution des consignes de tri ou de collecte.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si un élu souhaite être ce référent. Aucun élu ne souhaite être ce référent, estimant que la compétence étant transférée à l'Intercommunalité et qu'un délégué à la CC Lautrécois Pays d'Agout sera plus à même de participer à ce réseau d'élus.

### **PROJET D'EXTENSION DE LA RAGT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte du 4 avril au 4 mai 2016 sur le projet d'extension de la capacité de stockage de la RAGT sur le site de Port de Salomon à Damiatte. Elle invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du dossier car son avis fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

### **CHEMIN RURAL DAMIATTE / MOULAYRES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avocat qu'elle a consulté sur la servitude qui relie deux portions du chemin rural Damiatte / Moulayrès estime que la servitude de passage doit avoir une largeur de 4 m en tout point comme il est stipulé dans l'acte. Elle a demandé à un entrepreneur de chiffrer les travaux nécessaires ; ils s'élèvent à 2000 €. 5 à 6 arbres devront être arrachés. Madame le Maire de Moulayrès a informé le propriétaire qu'une partie de sa clôture devra être reculée afin d'obtenir cette largeur de 4m. Le propriétaire serait d'accord pour déplacer la clôture mais en refuse l'accès à l'agriculteur Damiattois avec qui il a un différend.

Le Conseil Municipal, dans le but de répondre aux engagements pris dans l'acte de vente et estimant qu'un problème de relations privées ne doit pas intervenir dans sa décision,

décide de participer pour moitié, soit 1 000 €, aux travaux d'élargissement du passage à 4 m en tout point de la servitude.

### **EXPOSITION SUR LES POTERIES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « les amis de Vialas » organise début juin la fête des métiers anciens à Vialas. Monsieur RIVALS, membre de cette association, prévoit également d'organiser une exposition sur le thème des poteries Damiattoises dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Madame le Maire demande à Monsieur MOLIERES d'assister Monsieur RIVALS pour cette manifestation.

### **INTERCOMMUNALITE – COMMISSION AQUAVAL ET VOIRIE**

Madame ALCOUFFE donne au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion de la commission intercommunale Aquaval. Sont programmés sur le site : une journée multisports le 18 juin et 3 nocturnes sur la saison. Elle précise que les recrutements sont lancés et en demande la diffusion localement. Elle regrette que l'école de Damiatte ne se soit pas positionnée pour bénéficier du transport gratuit pour se rendre à Aquaval. Sur toutes les écoles interrogées, seules 8 ont répondu. Madame le Maire rapporte les inquiétudes du Directeur qui estime qu'il y aurait bien trop d'enfants sur le site et que cela pose des problèmes de surveillance et de sécurité. Madame ALCOUFFE précise que toutes les écoles ne seraient pas présentes en même temps et qu'il est dommage d'en priver les écoliers, d'autant que le transport est pris en charge. Madame le Maire propose à Madame ALCOUFFE de préparer une proposition détaillée pour qu'elle la transmette au Directeur de l'école.

Madame le Maire communique le compte rendu de la commission intercommunale de la voirie. Elle précise qu'elle a donné un avis défavorable à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse en remplacement de celles en service actuellement. Elle a renouvelé sa demande pour que le matériel intercommunal soit mis à disposition des communes sans contre partie financière. Elle a également soulevé une nouvelle fois le coût réel du kilomètre de voirie réalisé par les employés intercommunaux estimant que la Communauté de Communes crée une concurrence aux entreprises locales, alors qu'elles devraient être soutenues.

### **REUNION COMMISSION ASSOCIATIONS**

Monsieur TACCONE propose à la commission communale association, culture, loisirs de se réunir le 13 avril afin d'examiner les demandes de subvention des associations et de préparer un projet sur les montants à allouer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H30.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 31 mars 2016*

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>  <i>Absent</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>  <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme JACONO</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>  <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme SANS</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>